

Lou papafard moutassin

Numéro 54 13° année Janvier 2015



Le papier motassin, bulletin municipal de la commune de la Motte d'Aigues

LE MOT DU MAIRE

- SOMMAIRE P.1
- LE MOT DU MAIRE P.1
- ÉTAT CIVIL P.2
- INFORMATIONS MUNICIPALES P.2
-
-
- LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE P.6
et P.7
-

En ce début d'année, je tiens à remercier tous ceux qui oeuvrent au quotidien pour rendre notre vie locale meilleure, plus sûre et plus agréable, les conseillers municipaux, les agents de la Mairie, les bénévoles des associations.

Continuons à nous battre contre les difficultés, et à travailler ensemble pour le bien de chacun d'entre nous, et pour notre bien à tous.

Confiant dans l'avenir, il me reste maintenant à vous présenter à titre personnel et au nom de l'équipe Municipale tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année. Qu'elle soit riche en projets et qu'elle vous apporte la réalisation de toutes vos espérances.

Je dois également vous informer qu'au vu de l'arrêté Préfectoral du 30 janvier 2013 interdisant de brûler les déchets verts, la commune a été contrainte de fermer le dépôt réservé à cet usage. Par conséquent, la Communauté de Communes CoteLub mettra en place prochainement des bennes de collecte de ces déchets derrière la salle polyvalente. Elles seront installées régulièrement, au printemps et à l'automne.

Exposition sur la libération de la France (1944-45)

Le 8 mai prochain, nous commémorerons la libération de la France et la fin de la deuxième guerre mondiale. Pour cette occasion, une exposition est en préparation sur « La Motte et ses combattants de la Deuxième Guerre Mondiale »

Nous sollicitons la collaboration de toutes les personnes disposant de documents, objets, informations. S'adresser à la Mairie. D'avance merci.

Et merci aussi à tous ceux qui ont travaillé au succès de l'exposition du 11 novembre 2014 « La Motte et ses combattants de 14-18 ».

PROCHAIN NUMÉRO

Le Prochain numéro paraîtra en avril 2015. Remettez vos propositions d'articles en Mairie avant le 15 mars 2015. MERCI

ETAT CIVIL**Récapitulatif de l'année 2014****Naissances :**

Naël BOHNKÉ né le 11 janvier
 Estéban Angel Jean GOMEZ-TERRON né le 22 janvier
 Elena Corinne Josiane Marie GENTY née le 4 février
 Esteban Samuel Claude SOCQUET-JUGLARD né le 6 février
 Louane CHECA née le 9 mars
 Mahé Yves Charles LEROY né le 17 mai
 Giulia Monique Emmanuelle GUTIERREZ née le 30 mai
 Victoria Megan Léa REMY GALIZZI née le 24 juin
 Ambre Emilie LAURENT née le 13 juillet
 Émilie Sérile Coline MORARD née le 15 juillet
 Kélia MARCHAL AMAR née le 24 juillet
 Ryan LAUGIER né le 28 juillet
 Pablo LACAN-VINSON né le 28 juillet
 Léo MALLEBRERA né le 1^{er} août
 Rafael MUEZAS né le 20 août
 Jordan Cyril Roger BURLOT né le 8 novembre
 Tess Céline Sylvie GRIMAUD née le 10 novembre
 Auxane Mayane RUIZ née le 26 novembre
 Timéo CHABERTY né le 28 novembre

Mariages :

- Jacques Aimé DORVILLE
 et Marie Jeanne VALENTIN le 10 mai
 - Franck Stéphane BOHNKÉ et Soumia NAJMI le 14 juin
 - Ruben Miguel FERREIRA MARQUES
 et Célia Monique Rosario MEYNARD le 5 juillet
 - Stéphane Sébastien THOMAS
 et Sylvie Renée Edmonde BOIRON le 19 juillet
 - Charles-Henry Marie SANS
 et Caroline Marie Paule VANDENBROUCQUE le 6 août
 - Grégory Anthony Louis ARBAUD
 et Sophie Micheline Nicole CHÉREAU le 13 septembre

Décès :

Serge Paul de PACHTERE le 6 janvier
 Simonne Jeanne CLERC le 14 février
 Claude Henri Alphonse François LEDIEU le 22 février
 Yvonne Madeleine Augusta ROUX veuve CARTIER le 26 février
 Marie Aimée Sophie Désirée LOMBARDINI veuve ZUENA le 14 mars
 Nathalie DUPERRET le 1^{er} décembre
 Robert Jean ALA le 19 décembre

INFORMATIONS MUNICIPALES**Ouverture d'un cabinet d'ostéopathie**

Mr Vincent Durandelle, ostéopathe D.O., ouvrira un cabinet d'ostéopathie, sur la place de l'église, à partir du 2 février 2015. Les consultations se feront sur rendez-vous du lundi au samedi au numéro suivant : 06.45.61.11.05.

Urbanisme

A compter du 1^{er} mars 2015 l'Etat n'assurera plus la mission d'instruction des autorisations des droits de sols. Considérant qu'il apparaît plus efficient que les communes se groupent afin de permettre de garantir la sécurité juridique et la continuité du service, il a été créé un service mutualisé au sein de la Communauté Territoriale Sud Luberon pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Site internet

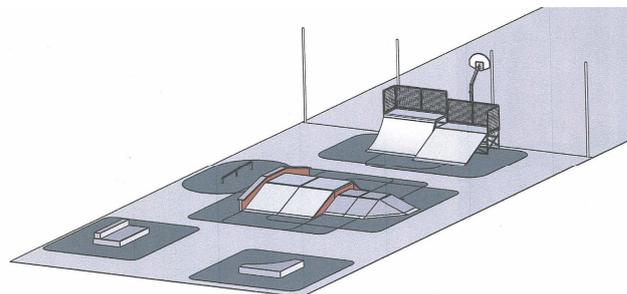
La municipalité a décidé de réaliser un site internet au sein de la Mairie, c'est l'entreprise de Mr LATIL Dimitri située à LA MOTTE D'AIGUES qui sera chargée de la création de ce site très prochainement.

Elections départementales

Les dates retenues pour les élections départementales sont le dimanche 22 mars 2015 pour le 1^{er} tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le 2nd tour. Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux (anciennement Conseillers Généraux), le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire **binominal (femme-homme)** à deux tours.

Projet de Skatepark

Un projet de skatepark a été présenté au conseil municipal lors d'une séance, par Madame BERTRAND Delphine. Ce projet se situerait sur le terrain de sport à l'entrée du village, au niveau de la plate forme du basket et serait composé de modules. Mesdames BONETY et RODRIGUEZ ainsi que Mr RUGGIERI se sont rendus sur les communes de ROGNES et LAMBESC pour visiter leurs skatepark afin d'obtenir des informations plus précises sur le coût d'entretien, le vieillissement des modules et le coût pour l'assurance. Ce projet sera soumis au vote du conseil municipal lors d'une prochaine séance avec tous les renseignements nécessaires à l'étude de ce dossier.

**ANOUSHKA STYLE**

Couture - Retouches Confection
 Création Accessoires de Mode
 (Prix imbattables...)

Rue Régis Ambrois
 84240 La Motte d'Aigues
 Tél. : 04.90.77.72.97 / 06.03.62.56.57
 Mail : desanti.olena@laposte.net

HOMMAGE A ROBERT ALA, ANCIEN MAIRE

Robert Ala, maire de La Motte de 1959 à 1971, est décédé, au soir du 19 décembre 2014, à son domicile, rue Adrien Genty, à La Motte, à l'âge de 89 ans. Le 23 décembre, tous ses proches dans la peine et ses nombreux amis l'ont accompagné pour la cérémonie des obsèques à l'église et ensuite au cimetière, où le maire lui a rendu un dernier hommage, ainsi que les anciens combattants avec leurs drapeaux.

Rappelons que Robert, né à Fameck (Moselle), y avait passé toute sa jeunesse, participant à la Résistance et à la campagne de la Libération comme engagé volontaire en 1944, ce qui lui valut de nombreuses décorations, dont la Croix de guerre. Venu s'installer à La Motte après la guerre, il avait adopté

notre village, où, avec son épouse Alice et sa famille, il a déroulé sa vie de labeur, comme

commerçant à l'épicerie Thomas et comme travailleur de la terre.

Homme engagé, foncièrement honnête, toujours soucieux de bien faire et dévoué au bien commun, il a participé de 1953 à 1971 à la Municipalité, d'abord comme adjoint, puis comme maire, se consacrant au développement et à la modernisation de notre village. Nous partageons la peine de tous ses proches, à qui nous renouvelons nos sincères condoléances. C'est au nom de tous ses nombreux amis que j'ai voulu écrire ce petit hommage. Robert, nous ne t'oublierons pas !

Jean Mathiot

SI LE PAYS D'AIGUES M'ÉTAIT CONTÉ

La Motte d'Aigues dans les premières années de la Révolution (1789-90) par Jean Mathiot

A la suite de la « Grande Peur » et des troubles de l'été 1789 (voir Papafard n°53), l'Assemblée nationale va adopter d'urgence des mesures révolutionnaires : abolition de tous les privilèges lors de la fameuse nuit du 4 août, suppression de la vénalité des charges et offices, tout citoyen pouvant être admis aux emplois civils, ecclésiastiques et militaires, selon ses mérites, égalité de tous devant l'impôt en fonction des biens et des revenus. Les privilèges et droits particuliers des différentes provinces et communautés, particulièrement importants en Provence, sont aussi abolis au profit d'une Constitution nationale unique et de la liberté publique égale pour tous. Mais, alors que la dîme pour l'entretien du clergé est complètement supprimée, les droits féodaux dus à la noblesse sont, pour la plus grande partie, simplement déclarés rachetables, ce qui sera forcément long et onéreux, en particulier la « **tasque** » (impôt en nature sur les récoltes), qui pesait très fort pour nos paysans. Quant aux autres droits (sur les fours, les moulins, les pressoirs, les péages, les marchés...), c'est seulement en mars 1790 qu'ils seront abolis. Mais le principe d'égalité de tous a quand même été affirmé et les bases de l'ancien régime féodal détruites. C'est un progrès radical, d'autant que, le 26 août 1789, l'Assemblée nationale a adopté la fameuse « **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** », qui proclame « *l'égalité des droits naturels, inaliénables et sacrés de chacun, les libertés individuelles et la souveraineté de la nation* ».

La mise en œuvre des réformes

Bien sûr, les effets de ces mesures seront assez longs à se faire sentir, d'autant que les seigneurs vont s'opposer à leur application, en particulier chez nous, Jean Baptiste Jérôme de Bruny, baron de la Tour, très conservateur socialement et dont on connaît la morgue de parvenu et l'esprit procédurier. Les citoyens, eux, vont interpréter cette « révolution » à leur manière, en considérant les droits féodaux comme complètement abolis et les réquisitions du seigneur sans objet.

Mais c'est seulement le 13 juillet 1793 que la Convention supprimera définitivement et sans indemnité tous les droits féodaux et ordonnera « *le brûlement de tous les titres* ».

Pour manifester l'importance de ces décrets, pris « *pour le bonheur de la France* », l'Assemblée nationale décide qu'un « *Te Deum* » sera chanté dans toutes les églises et elle proclame solennellement le roi Louis XVI « *restaurateur de la liberté française* ». C'est bien sûr ainsi qu'il sera fait à La Motte, comme ailleurs, lorsque ces décrets seront connus, à la fin août 1789. C'est la fête : on chante un « *Te Deum* » à l'église, on allume un feu de joie et on danse sur la place, car « *les fers du joug féodal, qui nous faisait gémir depuis longtemps, sont brisés en notre faveur...* »

Une photographie de la vie à La Motte

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale a décrété que tous les biens du clergé seront mis à la disposition de l'Etat et, pour permettre l'imposition des revenus et biens de la noblesse et du clergé, elle en a ordonné un inventaire dans toutes les communautés. Nous possédons la déclaration de revenus, faite le 25 février 1790, par « le curé-prieur du lieu de La Motte d'Aigues-les-Leberons », Messire Jean-Baptiste Jauffret, devant le maire de La Motte, Jacques Perrotet, et ses deux adjoints (appelés officiers municipaux), Pierre Roman et Jacques Fayet. Cette paroisse, soumise à l'autorité de l'archevêque d'Aix, dépendait pour la collation des bénéfices de l'abbaye bénédictine Saint André-les-Avignon. Ce document se révèle très intéressant, car il nous permet de connaître la vie et les productions agricoles du village à cette époque.

Le prieur énumère tout d'abord les droits de dîme qu'il percevait sur tous « les grains à manger », (sauf les légumes), dont un quart revient à l'archevêque d'Aix : 52 charges, « *ayant ordinairement plus de seigle que de blé* » (une charge correspond à environ un hectolitre). Il jouit seul de la dîme du vin, le produit étant de 50 à 55 « coupes » en année commune (une coupe correspond à environ 10l). Il faut ajouter la dîme sur l'avoine, l'épeautre et l'orge, représentant environ 3 charges, le produit du chanvre (80 livres, soit quarante kilos) et celui des agneaux (5 à 6).

(suite en page 6)

LA RUBRIQUE DE L'ÉCOLE

Ateliers du goût en octobre 2014



Spectacle de Noël en décembre 2014
« L'arbre à contes » par la compagnie « La Parlotte »



Elèves de PS-MS

SI LE PAYS D'AIGUES M'ÉTAIT CONTÉ (Suite de la page 3)

On peut ainsi se faire une idée de la production totale du terroir, si l'on sait que la dîme représentait, selon les produits, un septième à un douzième de la récolte. Quant au casuel (droit versé lors de la célébration d'un sacrement), il était bien modique, « *car depuis que je suis en fonction, dit le prieur, je n'ai perçu pour cela aucune rétribution financière...* ». On peut en déduire que les paroissiens ne fréquentaient pas beaucoup l'église !

Au chapitre des charges, le prieur déclare distribuer tous les ans, en janvier, 3 charges de blé aux pauvres, en présence du maire et des consuls. Outre les dépenses concernant le culte, les ornements et les autels (au nombre de 3, comme aujourd'hui), Le prieur a aussi la charge de l'entretien de l'église, des cloches et du tiers de la maison curiale (presbytère). Il doit payer un clerc et verser à son prédé-

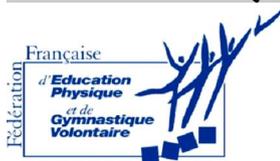
cesseur toujours vivant, Messire Richaut, 600 livres de pension. Il précise que, pour l'exploitation de la dîme qui n'est pas affermée (c'est-à-dire confiée à un percepteur qui avance la somme et se charge du recouvrement), il doit donner au collecteur 48 livres.

On voit, par ce tableau, combien les revenus des habitants de notre village, à la veille de la Révolution, étaient modestes. On comptait à ce moment-là environ 400 habitants à La Motte, 93 maisons et 160 propriétaires (dont 50 ne résidant pas au village). Les surfaces cultivables étaient restreintes (en moyenne 3 à 4 ha par famille), les techniques rudimentaires, les récoltes aléatoires et donc les ressources limitées ! De 1788 à 1792, le risque de disette resta permanent !

À suivre...

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE COMMUNE

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST MARTIN - LA MOTTE



L'A.G.V. St Martin - La Motte vous souhaite une heureuse année 2015 avec de bons moments à partager dans le cadre de nos activités sportives



HORAIRES

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACTI'MARCHE
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	STRETCHING
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	18h30 à 19h30	Salle polyvalente de La Motte	PILATES
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (règlement au prorata) - Contact : Josette MATHIOT 04 90 77 72 25

À noter dans votre agenda, l'organisation d'un VIDE-GRENIER : DIMANCHE 12 AVRIL 2015

Inscription à déposer à la Mairie de La Motte à partir de début mars — Contact : Monique 06 27 40 40 68

COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de La Motte d'Aigues remercie les « mottassins » de leur participation aux festivités organisées ce dernier trimestre 2014.

La journée du Savoir Faire Mottassin, est une matinée où les différentes associations du village se présentent, elles informent le public sur leurs activités annuelles. Le prétexte de cette journée est de créer du lien, d'échanger, de partager, des mots très importants pour notre Comité des Fêtes. Nous avons fini la matinée par un repas convivial avec le soleil.

Fin octobre nous avons organisé Halloween : un après midi récréatif pour les enfants. La population nous a suivi et le moment était très agréable pour tous : musique, maquillage, atelier créatif, goûter... Une fois le jour tombé les enfants ont défilé dans le village en musique pour collecter des bonbons, nous avons joué à nous faire peur ! Tout le monde est reparti heureux de ce moment de partage.

Mi novembre a eu lieu le Loto, nous avons du refuser du monde, victime de notre succès. Les lots étaient très attractifs, les bénévoles de l'association ont travaillé dur pour vous

offrir un joli loto. Le moment à retenir fut le tour à l'envers, en effet il y avait à gagner deux places au Vélodrome offert par Mathieu Valbuena, et la gagnante fut..... Maryse ! Elle a gagné sous les applaudissements des autres joueurs.

Début décembre, le Marché de Noël, là encore le beau temps était de la partie.

Le Père Noël nous a rendu visite en calèche pour le plaisir des petits et grands.

Les stands artisanaux ont beaucoup plu aux promeneurs et acheteurs. Les exposants eux même étaient très contents de l'accueil qui leur était réservé. Encore un bon moment.

A l'heure où vous nous lirez nous aurons aussi organisé le réveillon de la St Sylvestre.

Le programme est très chargé au Comité des Fêtes mais vous êtes notre meilleure récompense, continuez à participer, à faire vivre le village, partageons encore de bons et nombreux moments ensemble.

Le Comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2015.

* prochaine date : 06 février AG à 18h00 et le 29 mars « chasse aux oeufs »

CONVIVIALITÉ ET CULTURE A LA MOTTE

Au programme de ce trimestre: des randonnées autour de St Saturnin, Aurons, les bergeries du



Convivialité et culture à la Motte

Bonjour à tous et bonne année !

Que cette nouvelle année permette à beaucoup de Mottassins de se retrouver dans l'atmosphère conviviale de notre association ; si vous ne la connaissez pas encore et que vous ayez envie à la fois de vous distraire, de

vous cultiver et d'avoir une vie sociale pas stressante, il est grand temps de nous rejoindre ! Toutes nos activités conviennent à des débutants et ne demandent pas des connaissances extraordinaires : vous pouvez vous initier :

- à l'informatique, : savoir lire et écrire des mails, transférer ses photos sur ordinateur, tenir ses comptes...(même si par les temps qui courent, ils sont rapides...)
- la peinture (crayon, aquarelle, huile, pastel...) : tous les styles sont admis et vous pouvez laisser libre cours à votre créativité ou profiter de conseils judicieux
- le modelage : il vous permet souvent de vous découvrir le pouvoir inconnu - et magnifique - de créer
- les langues étrangères : anglais et espagnol, au niveau débutant ou soutenu, n'auront quasiment plus de secrets pour vous
- les travaux créatifs : vous pourrez épater tout le monde grâce au boutis, au tricot, au patchwork et autres merveilles.. :
- Quant aux petites marches autour du village ou aux randonnées d'une journée, elles vous permettront d'être dans une forme olympique et de profiter des superbes paysages qui nous entourent et pour lesquels certains font des centaines de km, voire des milliers... Et vous, vous n'avez qu'à vous chausser confortablement !

Contadour ou la chaîne des Côtes ; en sorties très faciles : un sentier entre Vaugines et Cucuron, la promenade des évêques autour de Lurs et le tour de la Marauvière entre Castellet et Auribeau.

Pour nous joindre : claudine.bideau@orange.fr ou 04 90 07 75 82

Par ailleurs, nous sommes à la recherche de bénévoles volontaires dans des domaines particuliers : La section d'initiation à l'informatique qui fonctionne essentiellement avec Ubuntu, un système d'exploitation gratuit (basé sur Linux). Cette distribution utilise des logiciels mis gratuitement à la disposition des internautes par une communauté d'informaticiens réfractaires à la surexploitation marchande. Cependant, des personnes arrivent avec des ordinateurs fonctionnant avec le système Windows 8 de Microsoft ce qui nous pose quelques problèmes car nous ne sommes pas très performants sur ce système. Si, parmi nos lecteurs se trouvait quelqu'un connaissant Windows 8 et qui veuille consacrer quelques heures à nos élèves (le club informatique fonctionne le lundi de 13h30 à 16h), cela nous soulagerait et nous permettrait de nous occuper entièrement des autres « élèves ».

La section « restauration du temple » sous l'impulsion de Lucien Gardiol a proposé une action de restauration du temple à la mairie et celle-ci s'est engagée à rénover le bâtiment (les travaux devraient commencer en Janvier 2015). Quelqu'un voudrait-il seconder Lucien pour la mise à jour régulière du site internet (<http://templelamotte.eu/>) et pour différentes actions venant compléter l'action de la municipalité ? Il s'agit essentiellement de la recherche de fonds pour acheter de nouveaux sièges (les anciens bancs étant particulièrement inconfortables et vermoulus) par le biais de concerts, pièces de théâtre, vente de brochures nécessitant la rédaction et la traduction de documents historiques etc.. Toutes autres idées sont les bienvenues ! lucien.christine@wanadoo.fr ou 04 90 77 75 87.

Nous vous attendons avec plaisir ; à bientôt !



